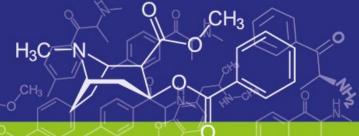


Le Point SINTES



Thomas Néfau

Coordinateur national du dispositif SINTES

Numéro 1 - FÉVRIER 2016

Sommaire

•	Synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES de l'année 2015.	p. 1
•	Quelques cas marquants	p. 4
	Puretés et produits de coupe	
	Nouvelles du dispositif	
•	Résultats de l'enquête observation « ecstasy »	p. 7
•	Répertoire actualisé des Nouveaux produits de synthèse (NPS)	p. 8

HIM-CH3

Les collectes SINTES en 2015

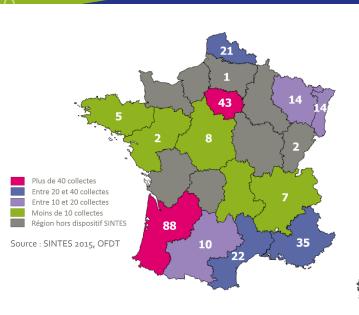


Figure 1 : Nombre de collectes par région réalisées dans le cadre du dispositif SINTES veille.

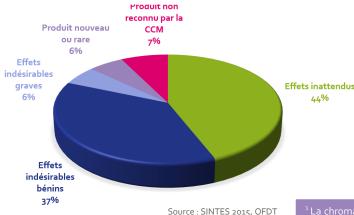


Figure 2 : Motifs de collecte.

Au cours de l'année 2015, 272 collectes ont été effectuées par le réseau de collecteurs SINTES répartis sur 13 régions métropolitaines (ancien découpage régional). C'est en Aquitaine puis en région parisienne et enfin en Provence-Alpes-Côte d'Azur que les plus grands nombres de collectes ont été réalisés, représentant plus de la moitié des collectes de l'année. Les collectes n'étant pas réalisées au hasard, les résultats présentés dans cette partie ne sont pas représentatifs des consommations sur les territoires concernés.

es motifs de collectes sont, en premier lieu, la sensation d'effets inattendus ne correspondant pas aux effets supposés du produit consommé puis les effets indésirables bénins pouvant résulter de cette consommation. Figurent ensuite les collectes qui sont effectuées par les structures pratiquant l'analyse par chromatographie sur couche mince (CCM)¹ à l'occasion d'un résultat d'analyse impossible ou difficile à interpréter. Enfin, des consommations ayant entraîné des effets indésirables graves ont également fait l'objet de collectes. Tous motifs de collecte confondus, 13 épisodes de consommation ont été suivis d'une prise en charge médicale dont sept se sont soldés par une hospitalisation. À noter que le motif « produit nouveau ou rare », représentant 6 % des collectes, ne concerne pas forcément un nouveau produit de synthèse (NPS), il peut en effet correspondre à un produit dit « classique » mais rarement observé sur la région de collecte ou présenté sous une nouvelle forme.

¹ La chromatographie sur couche mince est une méthode de séparation de mélanges; elle est basée sur les différences d'affinité des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposé sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Bien que pouvant délivrer un certain nombre d'informations, cette technique est beaucoup moins sensible et spécifique que les méthodes analytiques employées par les laboratoires partenaires du dispositif SINTES.

es produits les plus souvent identifiés dans les collectes sont d'ailleurs les stupéfiants « classiques » avec en ordre décroissant, la cocaïne (14 %), l'héroïne (13 %), le cannabis (10 %), l'amphétamine (9%) et la MDMA (9%). Ensuite, bien en deçà, figurent deux NPS, l'alpha-PVP et l'éthylphénidate puis la kétamine et le LSD. Enfin, 30 % des collectes (82) concernent d'autres substances qui n'ont été identifiées que 3 fois au maximum et qui sont détaillées dans le tableau 1. Parmi ces substances, les 3 principales classes de NPS apparaissent: les phénéthylamines, les cathinones et les cannabinoïdes de synthèse, mais également la classe des benzodiazépines qui comprend à la fois des NPS et des médicaments actuellement sur le marché. Les autres classes de NPS sont également représentées : les opioïdes, les arylalkylamines, les indoalkylamines, les pipéridines et pyrrolidines et les arylcyclohexylamines ou encore les substances non classées dans une famille telles que l'éphénidine ou la méthoxphénidine. On notera que dans 19 collectes, aucun produit n'a pu être détecté.

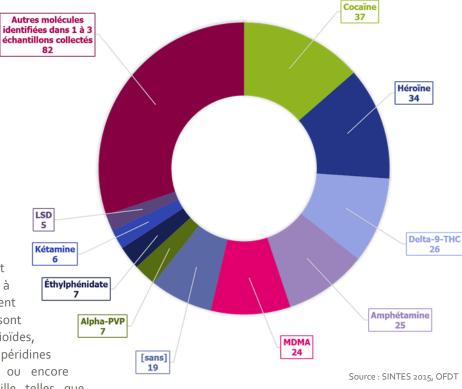


Figure 3 : Les produits identifiés 5 fois ou plus dans les échantillons analysés en 2015.

Tableau 1 : Les produits identifiés moins de 4 fois dans les échantillons analysés.

Phénéthylamines Phénéthylamines Phénéthylamines	Opiacés et opioïdes de synthèse	Autres
2C-E	Acétylfentanyl	3-FMP (3-fluorophenmetrazine)
DOC (2,5-diméthoxy-4-chloroamphétamine)	Morphine	Éphénidine (NEDPA)
Fluoroamphétamine	Méthylfentanyl	MXP (methoxphénidine)
Méthamphétamine	Arylalkylamines	Médicaments
bk-2-CB	MPA (methiopropamine)	Chloroquine
2C-B	5-APB	Créatine
DMA (diméthoxyamphetamine)	x-MAPB	Gliclazide
PMA	Indoalkylamines/Tryptamines	Méthylphénidate
Cathinones	AMT (alpha-methyltryptamine)	Xylazine
3-MMC (3-methylmethcathinone)	5-MeO-DALT	Résidus de synthèse
4-MEC (4-methylethcathinone)	Arylcyclohexylamines	DPIA (diphenyl-isopropylamine)
Alpha-PHP	MXE (méthoxétamine)	Acide ritalinique
Alpha-PEP ou PV8	3-MeO-PCP	Produits inertes
Hexedrone	Pipéridines et pyrrolidines	Alun de potassium
Mexedrone	Isopropylphénidate	Clinoptilolite
MDPV	Benzodiazépines	Autres
N-éthylbuphédrone	Alprazolam	8-hydroxyquinoléine
Pentédrone	Clonazolam	
Cannabinoïdes de synthèse	Pyrazolam	
5F-AKB-48	Flubromazolam	
AB-FUBINACA	Flubromazepam	
MDMB-CHMICA	Étizolam	
5F-PB-22	Nifoxipam	
UR-144	Oxazepam	

Source : SINTES 2015, OFDT

lors que l'analyse a permis d'identifier des substances qui correspondaient au produit attendu pour 73 % des collectes, il reste 25 % des cas pour lesquels la ou les molécule(s) identifiée(s) dans le produit ne correspondai(en)t pas à son appellation et 2 % des cas où la substance

associée à une ou plusieurs autre(s) substance(s) active(s) non attendue(s) (figure 4). Une liste des produits pour lesquels il y a eu des cas et/ou tromperies, d'arnaques d'adultération est présentée dans le tableau 2. Le produit concerné qui arrive en tête est la MDMA, toutes formes confondues (cristal, poudre ou comprimé). Les autres produits stupéfiants « classiques » suivent avec la cocaïne, le LSD, l'héroïne et l'amphétamine. Ces produits étant ceux qui ont été le plus collectés, ces résultats n'impliquent pas forcément qu'ils soient les produits les plus susceptibles de présenter des duperies.

En revanche, la question de la méthamphétamine est différente dans la mesure où la réelle

circulation de ce produit n'a jamais été observée en France et où, depuis plus de 15 ans d'existence du dispositif SINTES, rares sont les échantillons dits de méthamphétamine qui en contenaient réellement. Une circulation confidentielle a pu être observée depuis 2014 en Aguitaine, où les usagers, en

> nombre restreint, se fournissent sur le dark web. Ainsi, sur 7 collectes de substances présentées comme de la méthamphétamine, deux contenaient réellement la molécule

> > attendue. En effet, en 2015, des dealers ont parfois vendu des stimulants divers (alpha-PVP, amphétamine, cocaïne) pour méthamphétamine, ce qui en fait la substance présentant le taux le plus élevé d'arnagues. Le LSD est également un produit faisant régulièrement l'objet d'arnaques. Il arrive que le buvard collecté ne contienne rien ou que le LSD soit substitué par un autre psychédélique comme le DOC ou bien encore par un simple stimulant. Enfin, de nombreux NPS donnent lieu à des présentations erronées que ce soit de la part des revendeurs ou directement via le site d'achat sur Internet.

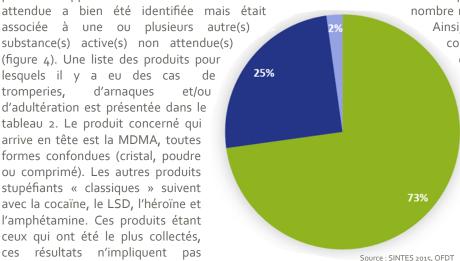


Figure 4 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus.

■ Produit identifié correspondant au produit attendu mais

■ Produit identifié correspondant au produit attendu

■ Produit identifié différent du produit attendu

associé à une autre substance active

Tableau 2 : Arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses et classées par produit normalement attendu.

Substance attendue ou nom commercial	Substances identifiées
4-aco-DMT	aucune substance détectée
5F-AKB48	MDMB-CHMICA
Alpha-PBP	alpha-PVP
Amphétamine	méthiopropamine + créatinine caféine + amidon caféine caféine aucune substance détectée
Béphédrone	hexedrone
BOC	DOC (2,5-diméthoxy-4-chloroamphétamine)
Butyr-fentanyl	acétylfentanyl
JWH-018	5F-AKB-48
Cannabinoïde de synthèse	clinoptilolite
Cannabis (huile)	aucune substance détectée
Cannabis (herbe)	5F-AKB-48 + 5F-PB-22 + 8-hydroxyquinoline aucune substance détectée
Cocaïne	caféine + lidocaïne lidocaïne + phénacétine gliclazide alprazolam aucune substance détectée aucune substance détectée
Diphenidine	méthiopropamine
DMT	aucune substance détectée aucune substance détectée
Dopamine	éthylphénidate
Éthylphenidate	alpha-PVP méthylphénidate
F-fentanyl	méthylfentanyl
Héroïne	caféine + paracétamol caféine + paracétamol caféine + paracétamol + acétylcodéine aucune substance détectée aucune substance détectée

Substance attendue ou nom commercial	Substances identifiées
Lexomil (bromazepam)	flubromazolam nifoxipam
LSD	cocaïne + caféine + kétamine DMA (diméthoxyamphetamine) + DOC DOC + phénéthylamine caféine aucune substance détectée
MDMA (forme ecstasy)	oxazepam chloroquine caféine aucune substance détectée aucune substance détectée
MDMA (forme poudre cristal) caféine méthylphénidate x-MAPB alun de potassium aucune substance détectée aucune substance détectée
Méthamphétamine	amphétamine + caféine amphétamine cocaïne alpha-PVP
mmap, dmap, mmpa Pentédrone	MPA + cocaïne + éthylphénidate + lidocaïne alpha-PVP
Phenzacaïne	3-FPM + lidocaïne 3-FPM + lidocaïne
Synthacaïne	éthylphénidate + lidocaïne MPA + lidocaïne

Source: SINTES 2015, OFDT



Quelques cas marquants

Autour des cannabinoïdes de synthèse

rois collectes pour « effets indésirables graves » impliquaient des cannabinoïdes de synthèse et ces intoxications déclarées ont toutes été soldées par des hospitalisations.

Dans les deux premiers cas décrits ci-dessous, c'est le 5F-AKB-48 qui était en cause, tandis que le troisième cas impliquait une consommation d'AB-FUBINACA.

1. Le premier cas concerne deux personnes en Aquitaine, un homme et une femme (36 ans) qui ont consommé quelques « taffes » (2 ou 3) sur un joint dans lequel ils avaient saupoudré 40 mg de la poudre achetée. Elle a ressenti des troubles de la vision, des pertes d'équilibre, des nausées et vomissements, tandis que lui s'est retrouvé dans le coma. Il semblerait, d'après ce que ces usagers

ont pu lire a posteriori sur les forums, que la dose consommée était très supérieure à celle conseillée.

- 2. Le deuxième cas concerne un jeune adulte francilien (19 ans) qui pensait être en possession de JWH-018, un autre cannabinoïde de synthèse, et dont la consommation a entraîné un épisode psychotique paranoïaque avec menace à l'arme blanche sur un tiers. L'usager a également décrit des problèmes de vision et a révélé une amnésie.
- 3. La consommation d'une « pointe de couteau » d'AB-FUBINACA chez un homme (21 ans) du Languedoc-Roussillon a provoqué une crise clastique qui a entraîné son hospitalisation. Lui-même a décrit une très forte sensation de désinhibition ainsi qu'une hypersensibilité, notamment concernant l'ouïe, et une augmentation importante de la soif et de la faim.

À noter que le 5F-AKB-48 et l'AB-FUBINACA de synthèse sont impliqués dans au moins 4 décès et plusieurs intoxications non fatales à travers l'Europe (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies - EMCDDA).

Autour de la cocaïne

ur les 27 collectes dont le contenu était supposé être de la cocaïne, 6 ont été réalisées pour le motif « effets indésirables graves ».

- 1. Trois cas concernent des personnes ayant ressenti des effets anormaux qui ont provoqué des angoisses et des épisodes paranoïaques dont un a nécessité un passage aux urgences.
- 2. Un cas en Lorraine fait état, malgré des effets ressentis attendus par l'usager, de qonflement au niveau des jambes et des mains après quelques jours de prise du produit par voie nasale. Les résultats de l'analyse n'ont pas permis d'expliquer la survenue de ces symptômes. Résultat: cocaïne (73 %), lévamisole (non dosé).
- 3. Un autre cas en Aquitaine fait état de brûlures intenses au moment de l'injection. L'analyse a identifié de l'ibuprofène comme produit de coupage, parmi les autres produits de coupage classiques, ce qui est plutôt inhabituel dans le cas de la cocaïne. Cependant, rien ne permet d'affirmer que l'ibuprofène est à l'origine des sensations de brûlures et il est fort probable que cela soit dû à l'injection de « poussières » résultant de la préparation du mélange à injecter. Résultat: cocaïne (24 %), lévamisole, lidocaïne, phénacétine, ibuprofène (non dosées).
- 4. Le dernier cas concerne un usager de Picardie qui, après avoir consommé un produit supposé être de la cocaïne, a eu des pertes d'équilibre et de connaissance avec incontinence, une amnésie partielle et s'est retrouvé à prendre le volant sans s'en rendre compte. Il a alors eu un accident, sans gravité, et devant son comportement délirant, les forces de l'ordre l'ont conduit à l'hôpital pour un dépistage. Le résultat des analyses des prélèvements sanguins ont révélé la présence de benzodiazépines mais pas de cocaïne. L'analyse du produit, suite à une collecte SINTES, a permis

d'identifier l'alprazolam (100 %), une benzodiazépine, confirmant le résultat des analyses biologiques.



Puretés et produits de coupe

L es chiffres présentés dans cette partie ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de la pureté moyenne des produits circulant sur le territoire français car les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible.

La cocaïne

Sur 37 collectes de cocaïne réalisées, le taux de pureté moyen mesuré s'élève à 47 % et apparaît donc cohérent avec le taux de pureté moyen calculé à partir des saisies de police dites « de rue » ou encore « territoriales », c'est-à-dire inférieures à 10 g, et qui est de 47 % (STUPS[©] 2014, données fournies par l'Institut national de la police scientifique). Une grande majorité des cocaïnes collectées contenaient un ou des produits de coupe actifs. Le produit le plus fréquemment retrouvé est le lévamisole. Présent dans 65 % des cocaïnes collectées en 2015, le taux moyen mesuré est de 13 %. On retrouve ensuite la phénacétine, présente dans seulement 5 échantillons, son taux est cependant plus élevé que celui du lévamisole et atteint 41 % en moyenne. La caféine, la lidocaïne et le paracétamol sont les autres molécules identifiées comme produit de coupe dans les cocaïnes collectées en 2015. La présence de ces adultérants apparaît également cohérente avec celle observée dans les saisies « territoriales » : si, en 2014, le lévamisole y était présent dans 75 % des cas, la phénacétine l'était dans 35 %, la caféine dans 34 %, la lidocaïne dans 18 % et le paracétamol dans 8 % des cas (STUPS[©] 2014).

Nombre de cocaïnes collectées	% d'échantillons contenant		Taux moyen dans les échantillons	
37	Lévamisole	65 %	13 % (n=15)	
Taux de pureté moyen	Phénacétine	19 %	41 % (n=5)	
47 %	Caféine	16 %	21 % (n=3)	
	Lidocaïne	14 %	33 % (n=2)	
	Paracétamol	8 %	45 % (n=2)	

Source : SINTES 2015, OFDT

L'héroïne

Trente-quatre collectes d'héroïne ont été réalisées, le taux de pureté moyen sur ces collectes s'élève à 14 %, taux quasiment identique au taux de pureté moyen calculé à partir des saisies de police et douanes (15 % - STUPS® 2014). De même que pour les cocaïnes, la plupart des héroïnes collectées contenaient un ou des produits de coupe actifs. Les produits de coupe très fréquemment retrouvés dans les héroïnes sont la caféine et le paracétamol présents respectivement dans 91 % et 82 % des échantillons et avec des taux moyens respectifs de 20 % et 13 %. Enfin, du dextrométhorphane et de la cocaïne ont été identifiés chacun dans un échantillon. Les fréquences de détection de la caféine et du paracétamol dans les collectes SINTES sont en accord avec celles provenant des saisies (94 % en 2014 pour le mélange caféine/paracétamol, STUPS® 2014).

Nombre d'héroïnes d	ollectées % d'échantillon	s contenant	Taux moyen dans les échantillons	
34	Caféine	91 %	20 % (n=23)	
Taux de pureté n	noyen Paracétamol	82 %	13 % (n=22)	
14 %	Dextrométhorph	ane 3 %		
	Cocaïne	3 %		

Source : SINTES 2015, OFDT

Le cannabis

Vingt-six échantillons de cannabis ont été collectés dont 15 sous forme de résine et 11 sous forme d'herbe. Seuls 24 échantillons étaient bien du cannabis et contenaient du THC, son principe actif. Deux échantillons d'herbe se sont en fait révélés être des mélanges de débris végétaux dont un contenait plusieurs cannabinoïdes de synthèse (5F-AKB-48 et 5F-PB-22) mais aussi un médicament, la 8-hydroxyquinoline. Dans l'autre, aucune substance psychoactive n'a été détectée. Concernant les échantillons contenant bien du THC, les taux moyens mesurés dans les herbes et les résines étaient respectivement de 10 % et 18 %. On note que ces taux moyens sont relativement similaires à ceux obtenus à partir des saisies policières douanières et qui étaient de 13 % pour les herbes et 20,7 % pour les résines en 2014.

Nombre d'herbes de cannabis collectées	Nombre de résines de cannabis collectées
9	15
Taux de pureté moyen	Taux de pureté moyen
10 %	18 %

Source : SINTES 2015, OFDT

L'amphétamine

Le nombre d'échantillons d'amphétamine collectés en 2015 s'élève à 25 et le taux moyen de pureté atteint 32 %. Ce taux est proche du taux moyen obtenu à partir de l'analyse des amphétamines saisies en France en 2014 et qui est de 30 % (STUPS 2014). Par ailleurs, on retrouve de la caféine dans 40 % des échantillons et du DPIA (di(beta-phenylisopropyl)amine), un résidu de la synthèse d'amphétamine, dans 8 % des collectes SINTES.

Nombre d'amphétamines collectées	% d'échantillons contenant		Taux moyen dans les échantillons	
25	Caféine	40 %	69 % (n=9)	
Taux de pureté moyen	DPIA	8 %	-	
32 %				

Source : SINTES 2015, OFDT

La MDMA

Au total, 35 échantillons de MDMA ont été collectés en 2015, 15 sous forme poudre ou cristal et 20 sous forme de comprimés dans le cadre de la veille SINTES. Seuls 24 échantillons (soit 69 %), toutes formes confondues contenaient de la MDMA, les autres contenaient d'autres substances ou ne contenaient rien. Le taux moyen de MDMA retrouvé dans les échantillons sous forme de poudre ou cristal est relativement élevé : il atteint 80 % avec parfois des taux de pureté supérieurs à 95 %. Sous forme de comprimés, plus communément appelé « ecstasy », la MDMA présente des taux de pureté moyens plus faibles, de 37 % par comprimé. Si le taux de pureté augmente peu ces dernières années, les ecstasy actuellement sur le marché sont plus gros et plus lourds et contiennent donc de plus en plus de MDMA. Cette caractéristique sera détaillée dans la partie consacrée à l'enquête observation SINTES sur l'ecstasy qui a été réalisée en 2015.

Nombre d'ecstasy collectés	Nombre de MDMA (poudre/cristal) collectés		
15	9		
Taux de pureté moyen	Taux de pureté moyen		
37 %	80 %		

Source : SINTES 2015, OFDT



Nouvelles du dispositif

- 1. En 2015, une nouvelle loi de santé a été présentée et votée au parlement. Ainsi, d'après l'article L. 3411-7¹ du code de la santé publique, le collecteur SINTES qui agit conformément à sa mission de réduction des risques et des dommages bénéficie, à ce titre, de la protection mentionnée à l'article 122-4 du code pénal². Dans tous les autres cas, bien sûr, les dispositions pénales du code de la santé publique et du code pénal relatives à l'usage et au trafic de stupéfiants ont vocation à s'appliquer lorsque les collecteurs agissent en dehors du cadre fixé par le dispositif.
- De nouveaux laboratoires de la police scientifique et de la gendarmerie participeront en 2016 au dispositif SINTES. Comme les autres partenaires, leur intervention se fera dans le respect d'un strict anonymat des collectes SINTES. Leur expertise dans le domaine de l'analyse des produits stupéfiants et des nouvelles substances permettront au dispositif d'être plus efficace dans son rôle de veille sanitaire et pour répondre aux demandes des associations et structures partenaires sur la connaissance des produits. Grâce à ces nouveaux opérateurs, le dispositif SINTES espère également pouvoir réduire encore les délais de rendu de résultats.
- 3. Les résultats de l'enquête observation sur l'ecstasy réalisée entre décembre 2014 et mai 2015 ont été présentés à la première conférence internationale « Addictions » qui s'est déroulée à Lisbonne (Portugal) les 23, 24 et 25 septembre 2015.

Lien vers le poster : http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/p_ecstasy_Lisbon2015.pdf

Lien vers le site du congrès : http://www.lisbonaddictions.eu/start

¹ « Participer à l'analyse, à la veille et à l'information, à destination des pouvoirs publics et des usagers, sur la composition, sur les usages en matière de transformation et de consommation et sur la dangerosité des substances consommées. »

²« N'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires. N'est pas pénalement



Enquête observation « ecstasy » (décembre 2014 – mai 2015)

our mieux évaluer la composition actuelle de l'ecstasy sur le marché, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a effectué, grâce à son réseau régional, une enquête sur la composition de l'ecstasy par le biais de collectes réalisées auprès d'usagers. Chaque recueil de produit était accompagné d'un questionnaire à l'attention des usagers afin d'obtenir un certain nombre d'informations sur leurs perceptions vis à vis de ce produit, sur leurs pratiques d'usage et sur les modalités de la transaction par laquelle ils avaient acquis le produit. Entre décembre 2014 et mai 2015, 103 comprimés d'ecstasy ont ainsi été collectés et analysés, et autant d'usagers ont été interrogés. Il est à noter que, logiquement, une grande partie de l'enquête a été menée dans les espaces festifs dans lesquels se rencontre un public particulier qui ne reflète pas forcément l'ensemble des usages de la population générale.

Les participants à cette enquête étaient âgés de 17 à 50 ans (l'âge médian étant de 26 ans) et étaient majoritairement des hommes (84%).

Parmi les données qualitatives obtenues grâce aux questionnaires, il ressort que les usagers ayant participé à cette enquête sont, pour la plupart, des usagers réguliers consommant au moins une fois par mois. Leur primo-consommation est assez précoce, située entre les âges de 15 et 20 ans pour une grande partie d'entre eux. D'autre part, 80 % des répondants affirment très clairement que l'ecstasy n'est pas difficile à trouver et plus de 50 % en estime les effets puissants. Enfin, le prix moyen pour un comprimé d'ecstasy vendu à l'unité a été estimé à 9,3 euros.

Sur les 103 comprimés analysés, 94 contenaient de la MDMA (91 %), dont 4 associés à de la caféine, 1 à de l'amphétamine (traces) et 1 qui contenait principalement du paracétamol, de la chloroquine et de la bumétanide et seulement des traces de MDMA. D'autre part, 9 comprimés ne contenaient pas de MDMA mais soit du mCPP, soit de la chloroquine soit de

l'amphétamine ou bien encore ne contenaient aucune substance autre que des excipients inertes. D'un point de vue quantitatif, les résultats des analyses des comprimés ont permis de

montrer de grandes variabilités dans les masses des comprimés qui allaient de 186 mg à 457 mg, ainsi que dans les quantités de MDMA qu'ils contenaient, allant de 50 mg à 280 mg (figure 5). En moyenne, ces valeurs sont en augmentation depuis 2013, passant de 279 mg à 316 mg pour la masse des comprimés et de 93 à 125 mg pour la quantité de MDMA (figure 6).

À la question « Quelle est la différence entre MDMA et ecstasy ? », un tiers des usagers ont répondu qu'il n'y en avait aucune, un tiers que l'ecstasy était un mélange de MDMA et d'autres produits psychoactifs, principalement de

de Escentations. Cela montre bien qu'une partie des eux produits différents alors qu'ils ne diffèrent

l'amphétamine, et un tiers a décrit des différences d'effets entre les deux présentations. Cela montre bien qu'une partie des usagers considèrent encore que l'ecstasy et la MDMA correspondent à deux produits différents alors qu'ils ne diffèrent seulement que par leur forme galénique.

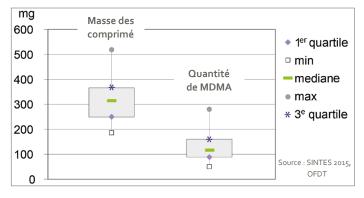


Figure 5 : Masse des comprimés d'ecstasy collectés durant l'enquête et quantité de MDMA contenue.

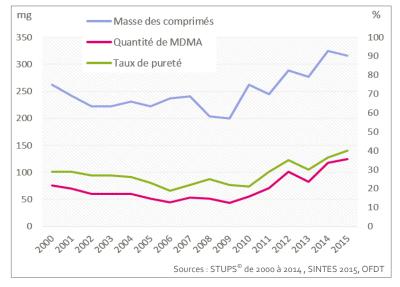


Figure 6 : Évolution des taux de pureté, des masses des comprimés et des quantités de MDMA dans les ecstasy entre 2000 et 2015.

Le répertoire des NPS

Le nombre d'identifications diminue par rapport à 2014 alors qu'il était en constante augmentation depuis 2008 avec un accroissement important à partir de 2011. Cependant, il reste tout de même élevé, au-dessus du niveau de 2013 (figure 7). La classe la plus représentée parmi ces nouvelles identifications est celle des cathinones puis vient ensuite celle des cannabinoïdes de synthèse (tableau 3). À titre de comparaison, dans l'Union européenne, 78 nouvelles identifications (en comptant les 8 NPS détectés en France) ont été jusqu'ici signalées par l'EMCDDA en 2015. De 2008 à 2014, le nombre de détections a été en hausse continue : 2008 (n=13), 2009 (n=24), 2010 (n=41), 2011 (n=49), 2012 (n=73), 2013 (n=81), 2014 (n=101). À noter toutefois que ces nombres pour 2015 sont susceptibles d'évoluer, en France comme en Europe, les laboratoires ne déclarant parfois des molécules que plusieurs semaines après leur réception du fait de l'utilisation de diverses techniques analytiques permettant de confirmer les structures moléculaires.

Au total, en 2015, il y a eu 68 collectes de NPS via le dispositif SINTES et plus de 800 saisies douanières et policières concernant des NPS seuls ou en mélange. Parmi les molécules qui ont fait l'objet du plus grand nombre de saisies, deux cathinones pourtant classées, la 4-MEC et la 3-MMC, arrivent largement en tête avec respectivement plus de 200 et plus de 180 affaires.

Il faut souligner que ces données et notamment le nombre de molécules dans chaque classe chimique reflètent la variété de l'offre et non les consommations, certaines substances étant beaucoup plus fréquemment consommées que d'autres.

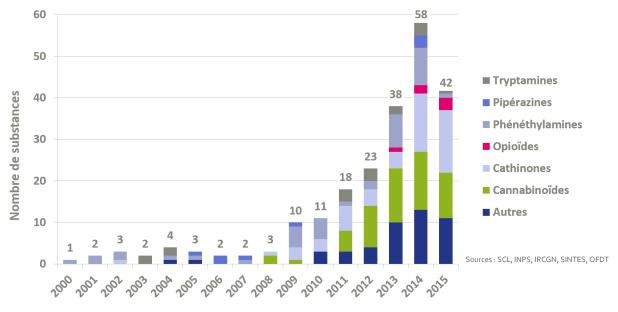


Figure 7 : Nombre de substances identifiées en France par famille et par année depuis 2000 jusqu'en décembre 2015.

Tableau 3 : Nouvelles molécules identifiées sur le territoire français en 2015.

Famille	Molécules	Famille	Molécules	Famille	Molécules
	2-MMC		5F-PY-PICA	Benzodiazépines	Flubromazolam
	Dipentylone		5F-AB-FUPPYCA	benzodiazepines	Nifoxipam
	MDPBP	AM-6527 CUMYL-THPINACA FUB-JWH 018 MDMB-CHMICA NM-2201 ADB-CHMINACA 5F-MDMB-PINACA MDMB-FUBINACA AMB-FUBINACA	AM-6527	Arvicvclohexvlamines	Deschloro-N-ethyl-ketamine
	nor-Mephedrone (4-MC)		CUMYL-THPINACA		Benocyclidine
	Hexedrone		FUB-JWH 018	Arylalkylamines	2-MAPB
	ΜαΡΡΡ		MDMB-CHMICA	Phénéthylamines	DMAA
	O-2494		NM-2201	Pipéridines	Isopropylphenidate
Cathinones	1-naphyrone		ADB-CHMINACA	et pyrrolidines	
	tBuONE		5F-MDMB-PINACA	Tryptamines	DALT
	3,4-DMMC		MDMB-FUBINACA		1p-LSD
	α-PHP		AMB-FUBINACA		3F-Phenmetrazine
	Buphedrone		O-desmethyltramadol	Autres	LSA
	4-CMC / clephedrone	Opioïdes	Ocfentanil		ALD-52
	Mexedrone		Methylfentanyl		5-HTP
	5-BPDi			Sour	ces : SCL, INPS, IRCGN, SINTES, OFDT

Pour plus d'informations sur les NPS et la liste des molécules identifiées depuis 2000, vous pouvez consulter le site de l'OFDT à l'adresse suivante http://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/nouveaux-produits-de-synthese/

LE DISPOSITIF SINTES

- e dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) est opérationnel depuis 1999.

Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulant, illicites ou non règlementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où il ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers.

Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'usager lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'usager (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES-Veille

Le volet veille est, un système d'information rapide, où transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses.

SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (ANSM, InVS, DGS et MILDECA).

Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire.

D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique et le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

La coordination nationale SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau SINTES :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs,
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire du CHU de Caen ; le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; le laboratoire de la Police scientifique de Marseille,
- L'INPS (Institut national de la police scientifique),
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale),
- L'ensemble des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances),
- L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé),
- Les partenaires de la Cellule nationale d'alerte,
- L'unité Supply reduction and new drugs de l'EMCDDA,
- Le secrétariat de l'OFDT pour la saisie des questionnaires et l'appui logistique : Nadine Landreau et Guillaume Prunier,
- Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou, Magali Martinez et Michel Gandilhon du pôle TREND et Julie-Emilie Adès, Frédérique Million et Thierry Delprat du pôle Valorisation de l'OFDT.

LE POINT SINTES EST UNE PUBLICATION DE L'OFDT DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DU CHAMP DES ADDICTIONS ET DES INSTITUTIONS CONCERNÉES.